



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements psychiatriques

Question écrite n° 76513

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la place des cliniques psychiatriques dans le système de santé en France. Elles constituent en effet un complément au secteur public en permettant aux patients d'exercer le libre choix de leur établissement, ainsi qu'un accueil et des soins de qualité. Elles défendent également un modèle économique et social qui garantit un coût inférieur de trois à quatre fois à celui de l'hôpital public. Mais plusieurs éléments d'inquiétude sont manifestes : ces établissements ont été exclus du Plan de santé mentale, leurs représentants ne parviennent pas toujours à faire entendre leurs propositions et leurs inquiétudes auprès des pouvoirs publics, le niveau de tarification trop bas ne garantit plus la modernisation de leurs structures, des textes dépassés continuent de les régir. Les personnels et dirigeants des cliniques psychiatriques tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme à l'heure où des défis majeurs se présentent, comme l'augmentation croissante des pathologies mentales et la nécessaire maîtrise des dépenses de santé. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76513

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9898